

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 32

Séance du : 19 juillet 2022

Objet : Service Technique – Création d'un poste d'agent de maîtrise

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

Date d'affichage : 21 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY -- M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT - M. Robin LHENRY.

ABSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions de responsable du service technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide, à compter du 21 juillet 2022, la création d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise, à temps complet afin d'assurer les fonctions de responsable du service technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 15

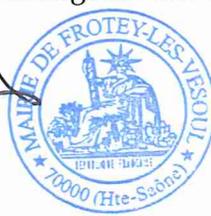
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20220719-DE2022-32-AI
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022